

Sécuriser le parcours des apprentis



Prévention des ruptures de contrat d'apprentissage

Les pouvoirs publics ont pour ambition d'accompagner un million d'apprentis récurrents par an d'ici 2026. Mais un nombre important d'apprentis sortent du circuit chaque année, soit en situation de rupture de contrat de travail, soit en abandon de formation. Pour répondre à ce constat, il sera nécessaire d'identifier les solutions de prévention des ruptures de contrat et des remédiations. En effet, la rupture de contrat d'apprentissage est susceptible de détériorer la stabilité du parcours de formation de l'apprenti.

Public visé

- Coordonnateurs.trices de dispositifs en apprentissage
- Chargés.es de Relations Entreprises
- Chargés.es de Développement Apprentissage

Prérequis

- Avoir la charge de coordination en apprentissage
- Être associé.e au développement commercial de l'apprentissage

Objectifs pédagogiques

- Répertorier les principales causes de rupture de contrats d'apprentissage
- Repérer dans la législation les mesures concernant la rupture de contrats pour les organismes de formation et pour les entreprises
- Développer des relations avec les entreprises accueillant les apprentis pour être en mesure de prévenir ou de suivre la rupture
- Accompagner l'alternant à la recherche d'une nouvelle entreprise et lui apporter de l'aide sur la compréhension des causes de rupture.
- Construire avec l'apprenti des remédiations aux causes ou aux risques de rupture identifiées

Modalités de formation



Présentiel

- Les horaires de la formation sont : 9h-12h30 et 13h30-17h sur les deux journées
- Lieu de la formation : Lycée Janetti – D560L, 83470 Saint-Maximin-la-Sainte-Baume

Matériels pédagogiques personnels conseillés

Un ordinateur (préférentiellement celui utilisé dans le cadre de vos activités professionnelles)

Contenu détaillé de la formation

- La législation du contrat d'apprentissage et les mesures concernant la rupture du contrat
- Les principales causes de ruptures de contrat
- Les relations avec les entreprises et les employeurs
- L'accompagnement pédagogique de l'apprenti
- Les mesures de remédiation aux ruptures ou aux risques de ruptures.

Animation de la formation

L'animation de la séance alterne des apports de connaissances, des études de cas réels et des échanges réflexifs.

Formateur-trice

Nathalie Damien - Référente académique de l'apprentissage

Moyens d'évaluation mis en œuvre et suivi

La finalité de cette formation ne nécessite pas d'évaluation.

Une attestation de formation est délivrée aux participant-e-s à l'issue de la session à laquelle ils / elles ont participé.

Modalités d'inscription

Les demandes d'inscription sont à communiquer en cliquant sur le bouton "S'inscrire" qui apparaît sur cette page de présentation lorsqu'une ou plusieurs sessions sont programmées.

Une demande de validation sera automatiquement adressée à vos responsables. Après validation de leur part, vous serez informé.e par courriel de votre inscription définitive.

Tarif

Cette formation est prise en charge dans le cadre du plan de formation de la structure qui vous emploie et est financée par le [Fonds académique de mutualisation \(FAM\)](#).

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Pour plus d'informations prendre contact avec le référent PSH du GIP-FCIP : contact.pfr@region-academique-paca.fr